

L'auto dove la metto?

[organizzato da LAQUP Lab.](#)

[Qualità Urbana e Partecipazione + contriuto Compagnia San Paolo](#)

21/01/2021

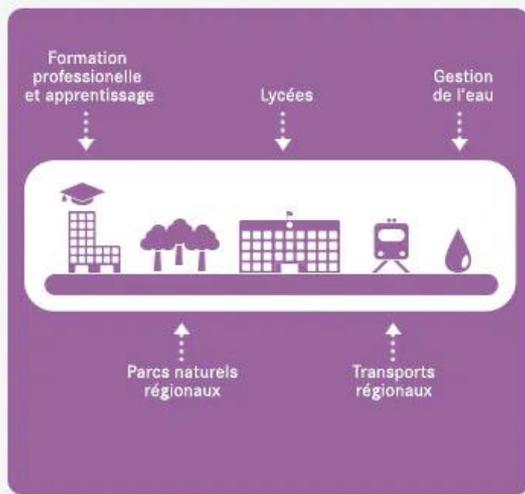
Peggy MERTINY
Parking study director
Cerema

LE CEREMA : L'EXPERTISE PUBLIQUE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA COHESION DES TERRITOIRES

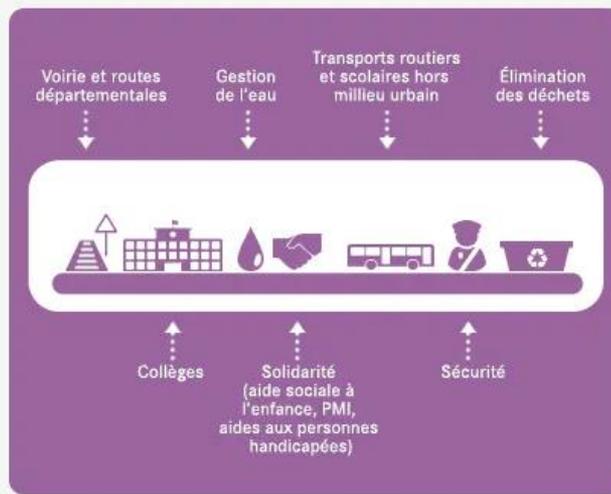


- Etudes et publications
- Enquêtes stationnement
- Guides techniques : « L'aménagement du stationnement sur l'espace public » (mars 2021)
- Formations

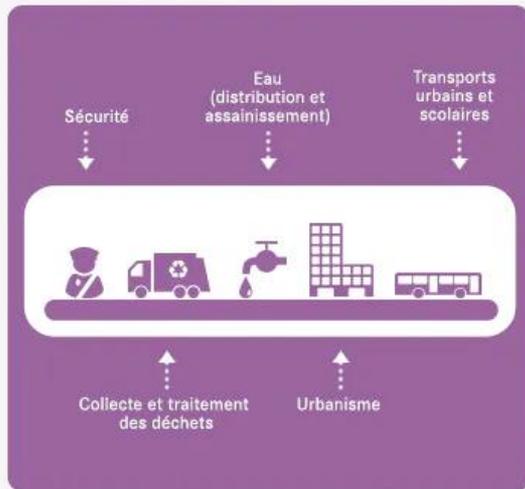
Un accompagnement des collectivités et de l'Etat dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques : assistance, expertises, enquêtes et évaluations.



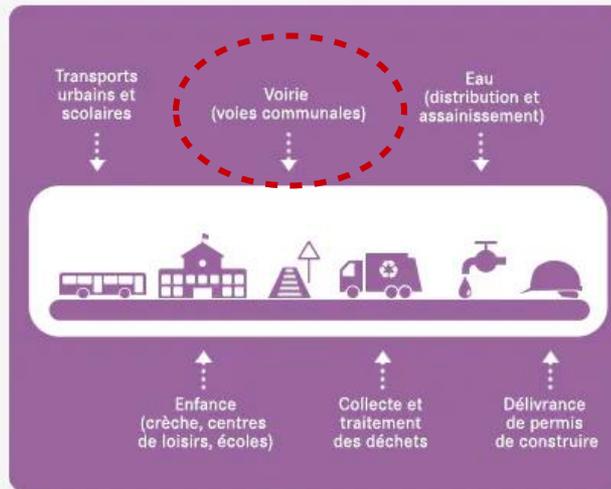
RÉGION



DÉPARTEMENT



INTERCOMMUNALITÉ



COMMUNE

En France, le **stationnement** est une compétence exercée **majoritairement par les communes**. Si elles peuvent transférer cette compétence à l'intercommunalité, peu de font car :

- c'est une compétence importante pour la commune (espace public, voirie)
- les recettes du stationnement payant sont affectées à celui qui en exerce la compétence (pour financer les transports collectifs et la circulation routière).

LE STATIONNEMENT : DES RÈGLES ÉCLATÉES

Le stationnement est présent dans différents codes et réglementations sur l'aménagement et de la gestion de l'espace public :

- le code des collectivités locales : police du stationnement, articles L 2213-2 à L 2213-6 sur les responsabilités du maire;
- le code de la route : comportement des usagers de la route vis-à-vis du stationnement et de l'arrêt des véhicules;
- Le code de l'urbanisme : indique les règles relatives aux constructions par exemple;
- la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : mise en accessibilité de la voirie et du stationnement pour les personnes à mobilité réduite ;
- la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) : aménagement des emplacements équipées de dispositifs de recharge pour véhicules électriques, la suppression du stationnement 5 mètres en amont des passages piétons, le stationnement sécurisé des vélos dans les pôles d'échanges multimodaux.

DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES IMPORTANTES

En France, les différentes règles concernant le stationnement ont été mises en place progressivement. Le stationnement à travers les **politiques de planification des déplacements et de l'urbanisme** :

- les **plans de mobilité** (anciens plans de déplacements urbains (PDU)) sont élaborés par les autorités organisatrices des transports (AOM)
- les **plans locaux d'urbanisme** (PLU) comprennent des prescriptions relatives au stationnement (depuis 1982) sont élaborés par les communes.

Une loi récente a réformé le stationnement : la loi du 7 août 2015 qui met en place le principe de décentralisation et de dépénalisation du stationnement payant sur voirie à partir du 1^{er} janvier 2018.

LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT : LE MÉCANISME

Il s'agit de transformer l'amende pénale qui sanctionne les infractions au stationnement payant sur voirie, en une redevance dont le montant serait fixé par la collectivité locale, qui en recevrait le produit.

L'automobiliste qui ne paye pas son stationnement ou dépasse son temps de stationnement payé ne commettra plus une infraction, mais devra payer pour le temps.



Stationnement gratuit / payant : Tarifications (€), secteurs, durées, etc.



Infraction au stationnement payant sur voirie

AVANT

Commune
(ou intercommunalité)

Code pénal :
amende de 17€

APRES le 1^{er} janvier 2018

Commune
(ou intercommunalité)

Commune :
redevance d'occupation du
domaine public

UN PREMIER BILAN À UN AN

La réforme de dépenalisation du stationnement payant

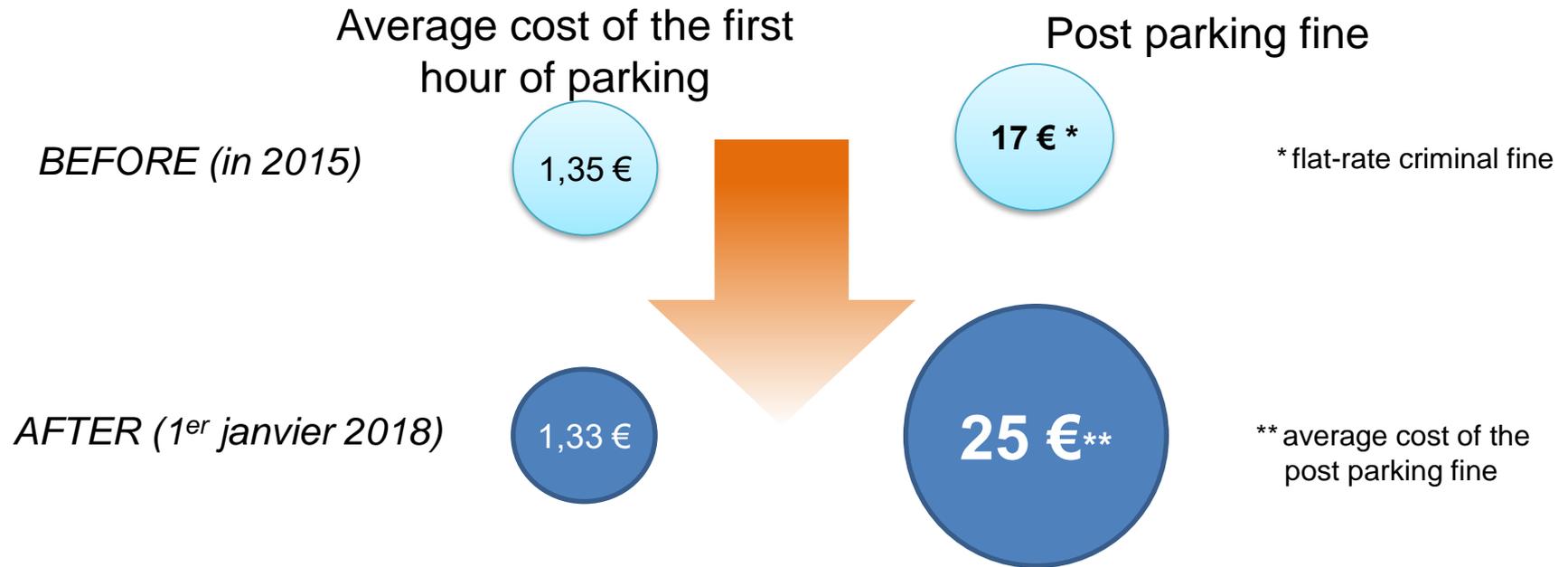
Depuis le 1er janvier 2018, le stationnement payant sur voirie est considéré comme une modalité d'occupation du domaine public, donnant lieu au paiement d'une redevance : aux collectivités de fixer le montant du « Forfait Post-Stationnement » (FPS)

- Les recettes des FPS vont directement aux collectivités compétentes
- Nouvelles modalités de surveillance possibles (externalisation)

L'enquête Cerema-Groupement des autorités responsables de transport (GART)

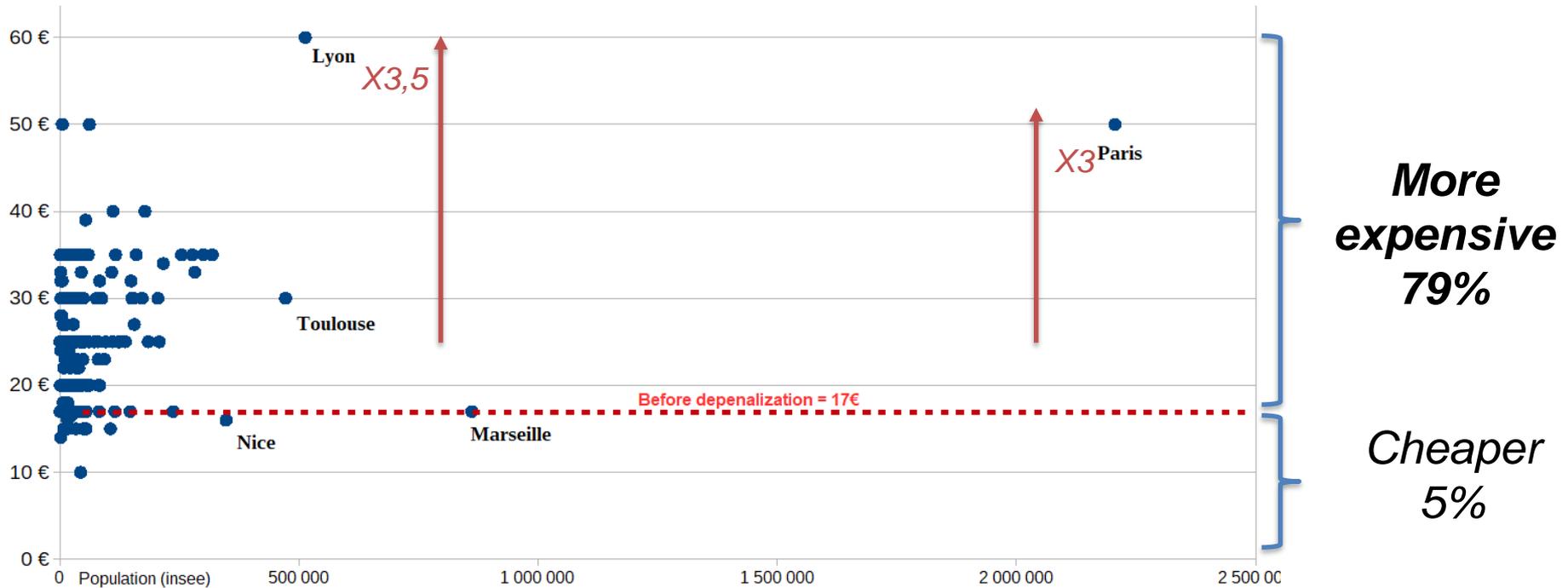
Une enquête réalisée en janvier-février 2019 auprès des 551 collectivités identifiées comme ayant du stationnement payant

LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT : LES EFFETS



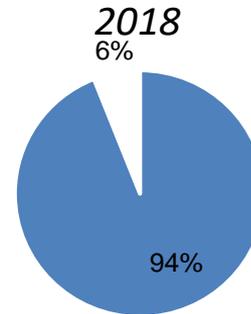
LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT : LES EFFETS

A Cerema study on 225 cities :

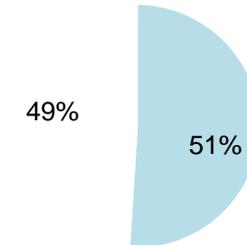


EN MÊME TEMPS, DE NOUVELLES FACILITÉS OFFERTES AUX USAGERS

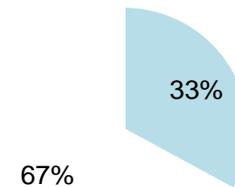
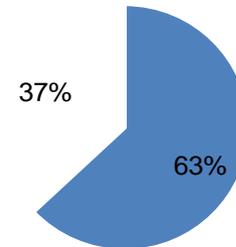
Paiement par CB-NFC



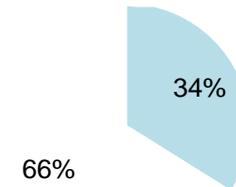
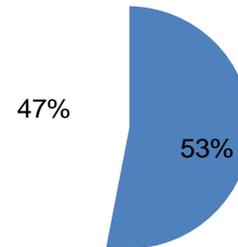
2015



Paiement via une application mobile

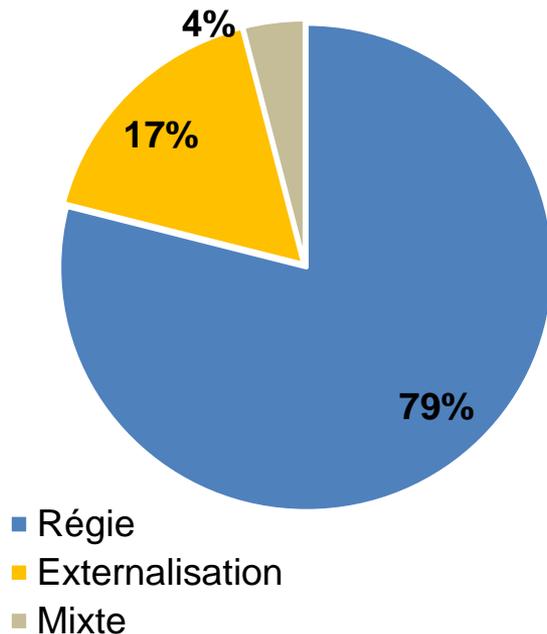


Période initiale gratuite

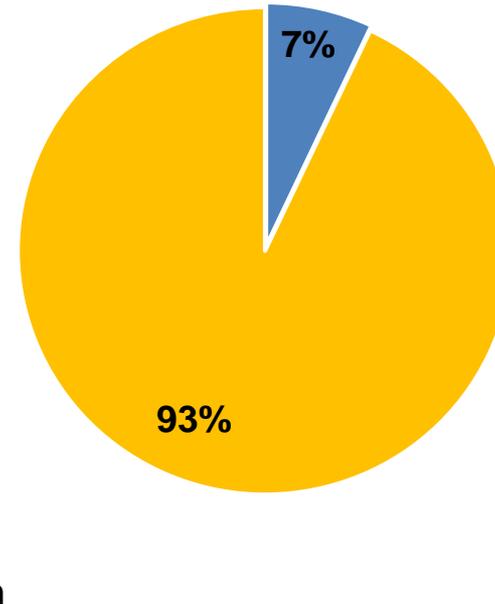


UNE SURVEILLANCE ENCORE ESSENTIELLEMENT ASSURÉE PAR DES AGENTS MUNICIPAUX

Gestion de la surveillance du stationnement payant



Utilisation d'un véhicule à lecture automatique de plaque d'immatriculation (LAPI) pour le contrôle



ESPACE PUBLIC ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE: LES POLITIQUES DE STATIONNEMENT PEUVENT CONTRIBUER (COMMENT?)

Agir sur le stationnement permet d'agir sur la **motorisation** des ménages, en agissant sur la **demande** en stationnement ET sur **l'offre**.

Des tendances récentes très hétérogènes :

- Une évolution de la motorisation des ménages variable selon les territoires, avec une tendance à la baisse dans les centres urbains.
- Un objectif européen vertueux **de décarbonation des transports** mais le développement de véhicules électriques peut freiner le report modal.

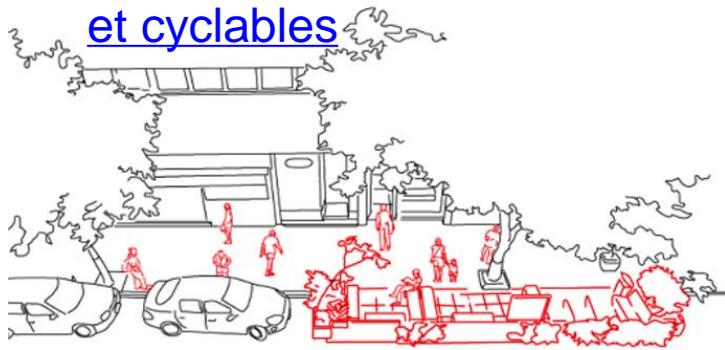
ESPACE PUBLIC ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE: LES POLITIQUES DE STATIONNEMENT PEUVENT CONTRIBUER (COMMENT?)

Des nouveaux outils pour une mobilité durable dont le stationnement est une des clés de voute :

- L'autopartage (car pooling ou car sharing): réserver des emplacements stratégiques.
- Le co-voiturage : politiques tarifaires et réservation de places, mais difficulté à « matérialiser » la pratique.
- L'électromobilité : développer les places réservées aux véhicules électriques. la Loi d'Orientation des Mobilités vise la **multiplication par 5 des bornes de recharges publiques d'ici 2022** et créé les schémas directeurs des installations de recharge des véhicules électriques (SDIRVE).
- Le report modal : transformer les espaces de stationnement au profits des modes « doux »

ESPACE PUBLIC ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE: LES POLITIQUES DE STATIONNEMENT PEUVENT CONTRIBUER

Vers des villes 100% marchables et cyclables



Programme de Parklet de Sao Paulo [11]



Grenoble



Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES PROVISOIRES : TESTER POUR AMÉNAGER DURABLEMENT

GUIDE EXPRESS

du Cerema

Guide express vélo

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

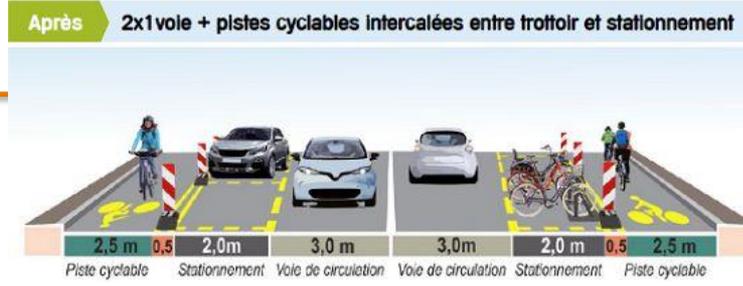
Cerema

AMÉNAGEMENTS PROVISOIRES POUR LES PIÉTONS : TESTER POUR AMÉNAGER DURABLEMENT

GUIDE EXPRESS

du Cerema

Guide express piétons



Lille

L'IMPORTANCE DES DONNÉES

Les études du CEREMA contribuent à la connaissance du stationnement au travers des études mais également la production de données :

- L'enquête quinquennale sur le stationnement (volume, nature, réglementation, tarifs) depuis 1980 jusqu'en 2015 : « [panorama du stationnement public sur voirie](#) »
 - <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/le-stationnement-public-en-2015/>
- Les enquêtes mobilités : <https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilite-transport/connaissance-modelisation-evaluation-mobilite/observation-analyse-mobilite/enquetes-mobilite-emc2>
- L'open data : [la base nationale des lieux de stationnement](#)
 - <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-nationale-des-lieux-de-stationnement/>

Actualité : un guide sur l'aménagement du stationnement à paraître mars 2021

LE CAS DE PARIS : UN ENGAGEMENT POLITIQUE

OBJECTIF : Anne Hidalgo, réélu maire de Paris en 2020 avait promis que « **la moitié des 140.000 places existantes seront supprimées d'ici la fin de la mandature en 2026, ce qui représente environ 65 ha** »

POUR QUOI FAIRE : 3 impératifs de l'administration: débitumisation, végétalisation, respect des continuités cyclables et piétonnes (élargissement des trottoirs, pistes cyclables))

COMMENT :

- la concertation : <https://idee.paris.fr/consultation/10m2-en-bas-de-chez-vous/presentation/transformer-les-places-de-stationnement-nous-voulons-votre-avis>
- une convention citoyenne et les ateliers dans les quartiers
- La mobilisation de offre privée en sous-sol & des parkings en ouvrage



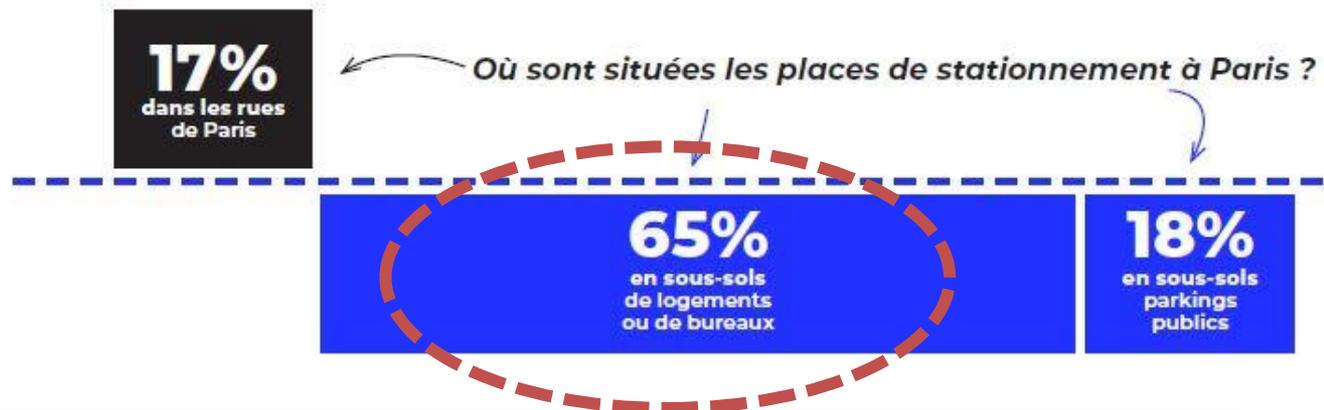
The screenshot shows the 'PARIS | IDÉE' website interface. At the top, there is a navigation bar with the Paris logo and the word 'IDÉE', followed by menu items: 'La démarche', 'Les consultations', 'Les actus', and 'Les rencontres'. Below this is a large image of a green-painted parking space with plants. To the right of the image, the title '10m2 en bas de chez vous' is displayed. Underneath the title is the 'Ville de Paris' logo and name, the date '16 octobre 2020', and the category 'Réformer Paris'. At the bottom of the consultation card, there are statistics: '16652 contributions', '8357 votes', and '16474 participants'. A 'Partager' button is also visible.

LE CAS DE PARIS : LES CONSTATS

1 TOUT LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE PARIS ÉQUIVAUT À LA DISTANCE PARIS-MONTPPELLIER

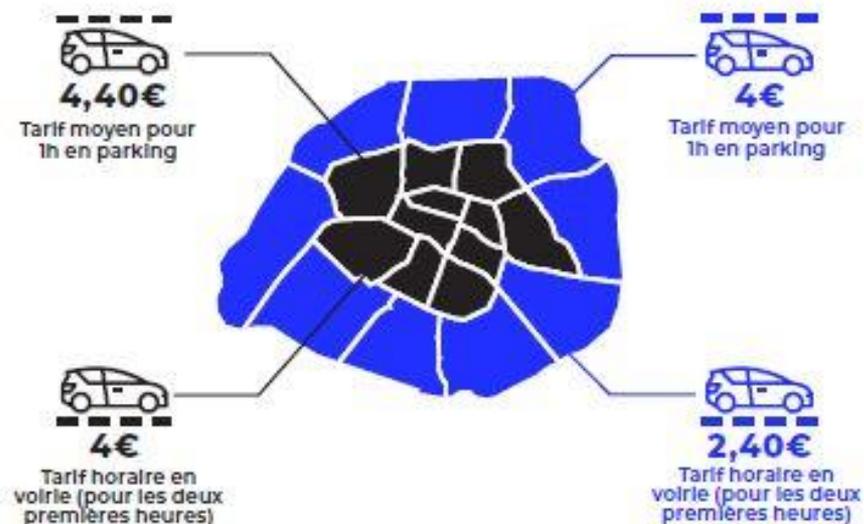
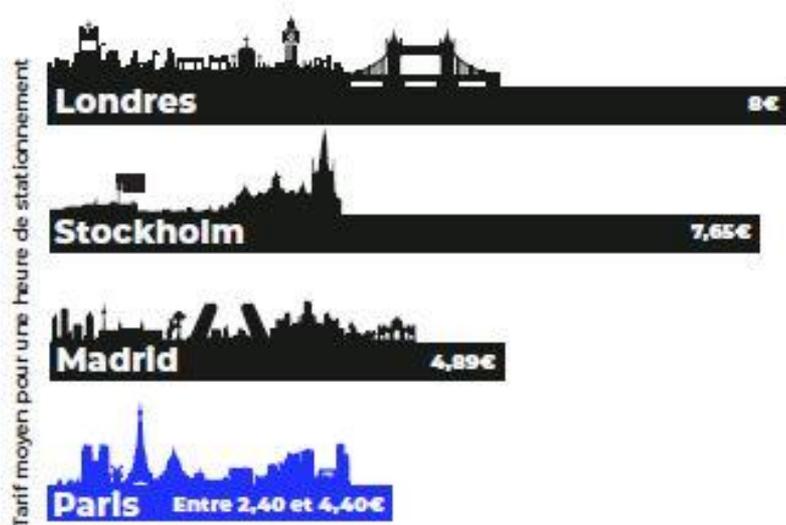
Le nombre total de places de stationnement pour les voitures dans Paris est évalué à un peu **plus de 800 000 places**.

Le stationnement sur voirie mis bout à bout totalise 720km linéaires, soit l'équivalent de la distance de Paris à Montpellier.



LE CAS DE PARIS: LES CONSTATS

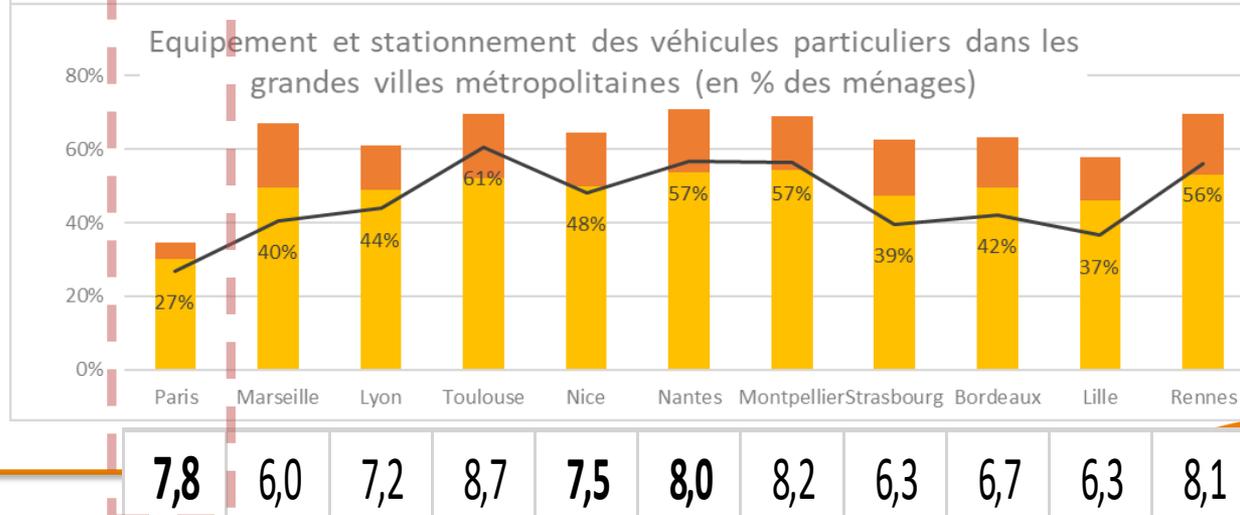
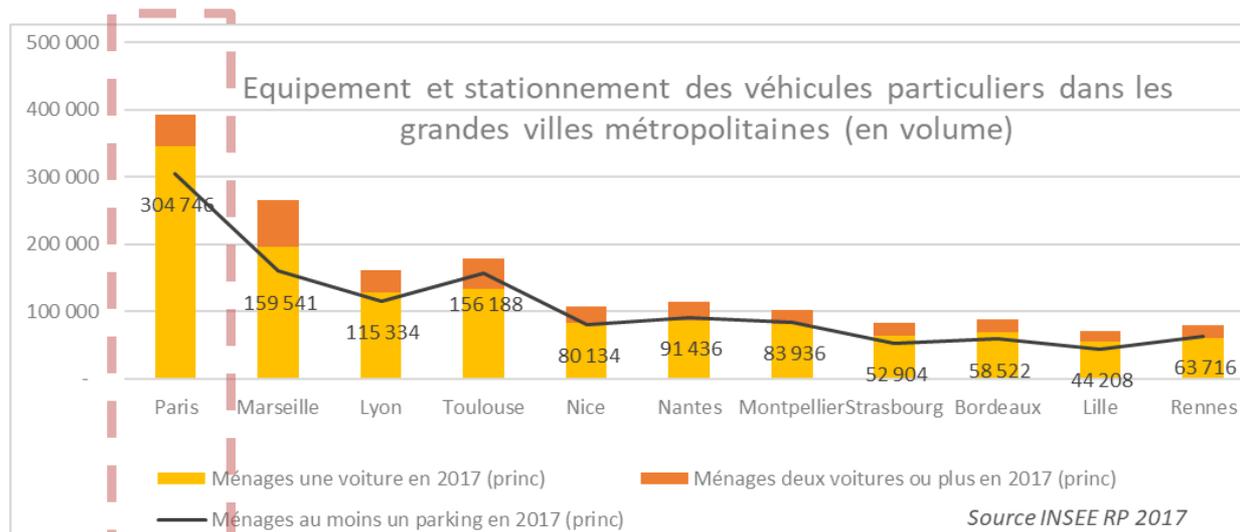
2 DES TARIFS DE STATIONNEMENT POUR LES VISITEURS INFÉRIEURS À CEUX PRATIQUÉS DANS LES AUTRES CAPITALES EUROPÉENNES



LE CAS DE PARIS: LES CONSTATS

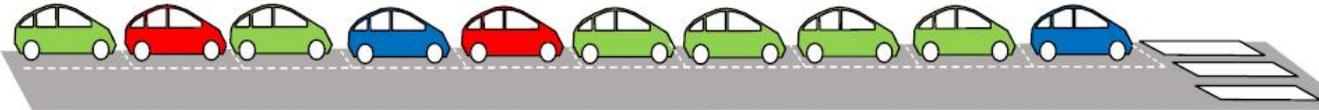
Paris, est singulier à plusieurs titres :

- + grand nombre de ménage à avoir un lieu de stationnement réservé : 304 746 en 2017 (INSEE)
- Sur 1,14 million de ménages parisiens = 27%
- Sur les ménages disposant d'au moins une voiture (34%), =7,8 ménages équipés sur 10 qui ont déjà au moins une solution de stationnement, (plus que Marseille ou Lyon)



LE CAS DE PARIS: LES OUTILS À DISPOSITION

Aujourd'hui



Demain



Où mettre les voitures des résidents ?



-> AUTOPARTAGE



-> PARKING PUBLIC EXISTANT



-> PARKING DÉPORTÉ (P+R)



Parkings privés

-> SERVICE DE
MUTUALISATION
EXEMPLE : LYON

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

<http://www.cerema.fr/>

Contacts :

Peggy MERTINY / DATHA / Cerema Hauts de France

peggy.mertiny@cerema.fr, 03 20 49 62 81